FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Date de révision : *01-juin-2022* **Numéro de révision:** *1*

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom du produit	**REGAL SELECT WATERBORNE INTERIOR PAINT - ULTI-MATTE BASE 2**
Code du produit	**F5522X**
Code produit Alternate	F5522X
Classe de produit	Peinture diluée à l'eau
Couleur	Tous
Utilisation recommandée	Peinture
Restrictions d'utilisation	Aucun renseignement disponible

Fabriqué pour
Benjamin Moore & Cie Limitée
8775, rue Keele
Concord ON L4K 2N1
Tél.: 1-800-361-5898
www.benjaminmoore.com/fr-ca

Fabricant
Benjamin Moore & Cie
101 Paragon Drive
Montvale, NJ 07645
Tél. : 1-866-708-9180
www.benjaminmoore.com

Numéro d'appel d'urgence
CHEMTREC: +1 703-741-5970 / 1-800-424-9300
+1 703-527-3887 (en dehors des États-Unis et du Canada)
CANUTEC: 613-996-6666 (urgence de transport seulement)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Ce produit chimique ne est pas considéré comme dangereux par le Règlement sur les produits dangereux (HPR: DORS / 2015-17)

Éléments d'étiquetage

Pas une substance ou un mélange dangereux selon le Système général harmonisé (SGH)

Aspect liquide **Odeur** peu ou pas d'odeur

Autres renseignements
Aucun renseignement disponible

AVERTISSEMENT : Ce produit contient des composés d'isothiazolinone à des concentrations inférieures à 0,1 %. En plus de jouer le rôle de biocides couramment utilisés dans la plupart des peintures, ces substances servent d'agents de conservation dans une variété de produits de soins personnels. Certaines personnes peuvent y être sensibles ou allergiques, même à de faibles doses.

3. COMPOSITION : RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique	No. CAS	% en poids	Numéro d'enregistrement en vertu de la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (no d'enregistrement LCRMD)	Date de dépôt LCRMD et date de la dérogation accordée (s'il y a lieu)
Nepheline syenite	37244-96-5	7 - 13%	-	-
Titanium dioxide	13463-67-7	5 - 10%	-	-
Diatomaceous earth	61790-53-2	1 - 5%	-	-
Kaolin, calcined	66402-68-4	1 - 5%	-	-
Propanoic acid, 2-methyl-, monoester with 2,2,4-trimethyl-1,3-pentanediol	25265-77-4	1 - 5%	-	-
Sodium C14-C16 olefin sulfonate	68439-57-6	0.1 - 0.25%	-	-

*Le pourcentage exact (concentration) de la composition est retenue comme secret commercial

4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux Aucun danger qui nécessite des mesures de premiers soins particulières.

Contact avec les yeux Bien rincer à l'eau abondante pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

Contact avec la peau Laver immédiatement avec du savon beaucoup d'eau tout en retirant tous les vêtements et toutes les chaussures contaminés.

Inhalation Mettre la victime à l'air libre. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Ingestion Rincer immédiatement la bouche avec de l'eau, puis en boire abondamment par la suite. Consulter un médecin au besoin.

Symptômes et Effets les Plus Importants Aucun connu.

Avis aux médecins Traiter en fonction des symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.

Risques Spécifiques à la Substance Chimique Les récipients fermés peuvent se rompre si exposés au feu ou à la chaleur extrême.

Sensibilité au choc Non

Sensibilité à la décharge électrostatique Non

Données sur l'inflammabilité

Point d'éclair (°F)	Non applicable
Point d'éclair (°C)	Non applicable
Méthode	Non applicable

Limites d'inflammation dans l'air

Limite inférieure d'inflammabilité	Non applicable
Limite supérieure d'inflammabilité:	Non applicable

NFPA **Santé:** 1 **Inflammabilité :** 0 **Instabilité:** 0 **Spécial :** Sans objet

Légende NFPA
0=Non dangereux
1=Faible
2=Modéré
3=Élevé
4=Sévère

Le classement assigné est seulement un classement suggéré, l'entrepreneur/employeur a les responsabilités finales du classement du NFPA où ce système est utilisé.

L'information additionnelle concernant le système de classification NFPA est disponible à partir du National Fire Protection Agency (NFPA) au www.nfpa.org.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions personnelles Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurer une ventilation adéquate.

Autres informations Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est

possible de le faire en toute sécurité.

Précautions relatives à l'environnement Consulter la section 12 pour des données écologiques supplémentaires.

Méthodes de nettoyage Absorber du matériel absorbant inerte. Balayer vers le haut et peller dans les récipients appropriés pour la disposition.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Manutention Éviter le contact avec la peau, les yeux et le vêtements. Éviter de respirer les vapeurs, jet de brume ou la poussière en débris. En cas de ventilation insuffisante, porter un équipement respiratoire approprié.

Entreposage Garder les récipients étroitement fermés. Garder hors de la portée des enfants.

Matières incompatibles Aucun renseignement disponible

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition

Nom chimique	ACGIH TLV	Alberta	Colombie-Britannique	Ontario	Québec
Nepheline syenite	N/E	N/E	N/E	10 mg/m³ - TWA	N/E
Titanium dioxide	TWA: 10 mg/m³	10 mg/m³ - TWA	10 mg/m³ - TWA 3 mg/m³ - TWA	10 mg/m³ - TWA	10 mg/m³ - TWAEV
Diatomaceous earth	N/E	N/E	4 mg/m³ - TWA 1.5 mg/m³ - TWA	N/E	6 mg/m³ - TWAEV
Kaolin, calcined	STEL: 10 mg/m³ Zr TWA: 5 mg/m³ Zr TWA: 0.02 mg/m³ Mn respirable particulate matter TWA: 0.1 mg/m³ Mn inhalable particulate matter	5 mg/m³ - TWA 0.2 mg/m³ - TWA 10 mg/m³ - STEL	5 mg/m³ - TWA 0.2 mg/m³ - TWA 0.02 mg/m³ - TWA 10 mg/m³ - STEL Adverse reproductive effect	5 mg/m³ - TWA 0.02 mg/m³ - TWA 0.1 mg/m³ - TWA 10 mg/m³ - STEL	0.2 mg/m³ - TWAEV 5 mg/m³ - TWAEV 10 mg/m³ - STEV

Légende
ACGIH - Les limites d'exposition en milieu de travail de la American Conference of Governmental Industrial Hygienists
Alberta - Les limites d'exposition en milieu de travail en Alberta
Colombie-Britannique - Les limites d'exposition en milieu de travail en Colombie-Britannique
Ontario - Les limites d'exposition en milieu de travail en Ontario
Québec - Les limites d'exposition en milieu de travail au Québec
N/E - Non établi

Mesures techniques Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Lunettes de sécurité avec protections latérales
Protection de la peau Gants protecteurs et habillement imperméable.
Protection respiratoire En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil

respiratoire approprié.

Mesures d'hygiène Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever et laver les vêtement contaminés avant réutilisation. Laver à fond après manipulation.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	liquide
Odeur	peu ou pas d'odeur
Seuil de perception de l'odeur	Aucun renseignement disponible
Densité (lbs/gal)	10.45 - 10.55
Densité	1.25 - 1.27
pH	Aucun renseignement disponible
Viscosité (cps)	Aucun renseignement disponible
Solubilité(s)	Aucun renseignement disponible
Solubilité dans l'eau	Aucun renseignement disponible
Taux d'évaporation	Aucun renseignement disponible
Pression de vapeur	Aucun renseignement disponible
Densité de vapeur	Aucun renseignement disponible
% solides en masse	45 - 55
% solides en volume	35 - 45
% volatiles en masse	45 - 55
% volatiles en volume	55 - 65
Teneur limite réglementaire en COV (g/l)	< 50
Point d'ébullition (°F)	212
Point d'ébullition (°C)	100
Point de congélation (°F)	32
Point de congélation (°C)	0
Point d'éclair (°F)	Non applicable
Point d'éclair (°C)	Non applicable
Méthode	Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable
Limite supérieure d'inflammabilité:	Non applicable
Limite inférieure d'inflammabilité	Non applicable
Temp d'autoignition (°F)	Aucun renseignement disponible
Temp d'autoignition (°C)	Aucun renseignement disponible
Température de décomposition (°F)	Aucun renseignement disponible
Température de décomposition (°C)	Aucun renseignement disponible
Coefficient de partage	Aucun renseignement disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité Sans objet

Stabilité chimique Stable dans des conditions normales.

Conditions à éviter Prévenir de la congélation.

Matières incompatibles Pas de matières à signaler spécialement.

Produits de décomposition dangereux Aucun dans des conditions d'emploi normales.

Risques de réactions dangereuses Aucun dans des conditions d'emploi normales.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Renseignements sur le produit
Informations sur les voies d'exposition probables

Voies majeures d'exposition Contact avec les yeux ou la peau et inhalation.

Toxicité aiguë
Renseignements sur le produit Aucun renseignement disponible

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Aucun renseignement disponible

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Contact avec les yeux Peut causer une légère irritation
Contact avec la peau La substance peut causer une légère irritation de la peau. Un contact prolongé ou répété peut assécher la peau et causer une irritation.
Inhalation Peut causer une irritation des voies respiratoires.
Ingestion Une ingestion peut causer une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements et la diarrhée.
Sensibilisation Aucun renseignement disponible.
Effets neurologiques Aucun renseignement disponible.
Effets mutagènes Aucun renseignement disponible.
Effets sur la reproduction Aucun renseignement disponible.
Effets sur le développement Aucun renseignement disponible.
Effets sur les organes cibles Aucun renseignement disponible.
STOT - exposition unique Aucun renseignement disponible.
STOT - exposition répétée Aucun renseignement disponible.
Autres effets nocifs Aucun renseignement disponible.
Risque d'aspiration Aucun renseignement disponible.

Mesures numériques de la toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH

ETAmél (orale) 90364 mg/kg

Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Titanium dioxide 13463-67-7	> 10000 mg/kg (Rat)	-	-
Propanoic acid, 2-methyl-, monoester with 2,2,4-trimethyl-1,3-pentanediol 25265-77-4	= 3200 mg/kg (Rat)	> 15200 mg/kg (Rat)	-
Sodium C14-C16 olefin sulfonate	= 2220 mg/kg (Rat)	> 740 mg/kg (Rabbit)	> 52 mg/L (Rat) 4 h

68439-57-6			

Toxicité chronique

Cancérogénicité
L'information ci-dessous indique si chaque agence a énuméré n'importe quel ingrédient comme carcinogène :.

Nom chimique	CIRC	NTP
Titanium dioxide	2B - Possible Human Carcinogen	

• Même si le CIRC considère le dioxyde de titane comme étant potentiellement cancérigène pour l'être humain, la conclusion de son sommaire se lit comme suit : " On pense que l'utilisation de produits dans lesquels le dioxyde de titane est lié à d'autres matières, comme c'est le cas pour la peinture, n'entraîne pas d'exposition importante au dioxyde de titane. "

Légende
CIRC : Centre International de Recherche sur le Cancer
NTP : National Toxicity Program
OSHA : Occupational Safety & Health Administration

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Effets écotoxicologiques
Les effets environnementaux de ce produit n'ont pas été pleinement étudiés.

Renseignements sur le produit

Toxicité aiguë aux poissons
Aucun renseignement disponible

Toxicité aiguë aux invertébrés aquatiques
Aucun renseignement disponible

Toxicité aiguë aux plantes aquatiques
Aucun renseignement disponible

Persistance et dégradabilité
Aucun renseignement disponible.

Bioaccumulation
Il n’existe aucune donnée pour ce produit.

Mobilité dans des milieux environnementaux
Aucun renseignement disponible.

Ozone
Aucun renseignement disponible

Renseignements sur les composants

Toxicité aiguë aux poissons

Titanium dioxide
LC50: > 1000 mg/L (Tête-de-boule - 96 hr.)

Toxicité aiguë aux invertébrés aquatiques
Aucun renseignement disponible

Toxicité aiguë aux plantes aquatiques
Aucun renseignement disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthode d'élimination des déchets dangereux L'élimination des déchets dangereux doit être conforme aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux. Comme les exigences varient selon la localité, consulter le Service de collecte des ordures ou la Direction de la protection de l'environnement pour connaître les moyens d'élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TMD Non réglementé

ICAO Non réglementé

IMDG / OMI Non réglementé

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Inventaires internationaux

TSCA : États-Unis Oui -Tous les composants sont énumérés ou exclus.
LIS : Canada Oui -Tous les composants sont énumérés ou exclus.

Inventaire national des rejets de polluants (INRP)

INRP - Sections 1-4
Ce produit contient les substances chimiques suivantes, assujetties aux sections 1-4 du INRP :

Aucun

INRP - Section 5
Ce produit contient les substances chimiques suivantes, assujetties à la section 5 du INRP :

Aucun

SIMDUT État réglementaire

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits dangereux (RPD) et la fiche de données de sécurité contient tous les renseignements requis par le RPD

16. AUTRES INFORMATIONS

HMIS - **Santé:** 1 **Inflammabilité :** 0 **Réactivité:** 0 **EPI :** -

Légende HMIS
0 = Danger minimal
1 = Danger faible
2 = Danger modéré
3 = Danger sérieux
4 = Danger sévère
* = Danger chronique
X = Défini par l'utilisateur
Remarque : Le code EPI a été délibérément laissé en blanc. Indiquer un code EPI qui assurera la protection des employés contre les dangers que présente le produit dans des conditions d'emploi normales.

Avertissement : Le classement HMIS® est fondé sur une échelle graduée de 0 à 4, selon laquelle 0 représente des risques minimes et 4 des risques graves. Même si l'indication des codes HMIS® sur les FS n'est pas obligatoire en vertu de l'article 29 CFR 1910.1200, le fabricant a choisi de les indiquer. Le classement HMIS® doit servir seulement à l'intérieur d'un programme HMIS® mis en oeuvre intégralement et pour lequel les travailleurs ont reçu une formation appropriée. HMIS® est une marque de commerce déposée de la NPCA. Le matériel HMIS® peut être obtenu exclusivement de J.J. Keller au 800 327-6868.

AVERTISSEMENT! Le raclage, le sablage ou l'enlèvement des vieilles couches de peinture peuvent entraîner le dégagement de poussières de plomb. LE PLOMB EST TOXIQUE. UNE EXPOSITION AUX POUSSIÈRES DE PLOMB PEUT CAUSER DES MALADIES GRAVES OU DES DOMMAGES AU CERVEAU, NOTAMMENT CHEZ LES ENFANTS. LES FEMMES ENCEINTES DOIVENT AUSSI ÉVITER TOUTE EXPOSITION. Réduire le risque d'exposition en portant un appareil respiratoire conforme aux normes NIOSH. Nettoyer à fond à l'aide d'un aspirateur HEPA et une vadrouille humide. Avant de commencer un travail d'enlèvement de peinture, prière de consulter le site de Santé Canada à http://www.hc-sc.gc.ca/ewh-semt/contaminants/lead-plomb/asked_questions-questions_posees-fra.php pour connaître les moyens de protection pour soi-même et sa famille.

Préparée par
Service de la gestion responsable des produits
Benjamin Moore & Cie
101 Paragon Drive
Montvale, NJ 07645
800-225-5554

Date de révision : 01-juin-2022
Justification de la révision Non disponible

Avis de non-responsabilité
Les informations contenues dans le présent document sont présentées de bonne foi et sont considérées comme exactes à la date indiquée ci-dessus. Cette information est fournie sans garantie d'aucune sorte. Les employeurs devraient utiliser cette information uniquement à la suite de l'utilisation de ces matériaux et de la sécurité et de la santé des employés. Toute utilisation de ces données et informations doit être déterminée par les lois et règlements fédéraux,

provinciaux et locaux applicables.

Fin de la fiche signalétique